

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

ES/BA/AB

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONSEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	09 DEC 2025
Membres en exercice	17	Date Réception	09 décembre 2025

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 26 novembre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, JACQUEMIN, CREPET (à partir de la question n° 2), MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, GUERIN, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, SOLER, BLESIUS, BONNOT, MM. PETIT, GUERIN, Membres.

REPRESENTEES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude JOUANIC

DELIBERATION N° 521 / 25	EHPAD « LES EAUX – VIVES »
Affiché du 09 décembre 2025 Au 09 février 2026	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MME SANDRINE SENIS POUR LA MISE EN PLACE DE SEANCES D'ART THERAPIE POUR LES RESIDENTS

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Mme Sandrine SENIS s'engage à réaliser au profit de l'EHPAD « Les Eaux Vives » des séances d'art thérapie en individuel à destination des résidents.

L'Art Thérapie est une discipline paramédicale qui exploite l'art dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents.

L'Art-Thérapeute stimule les capacités cognitives (mémoires, attention, imagination...), relationnelles, sensorielles et émotionnelles en vue de répondre à des objectifs thérapeutiques tels que :

- ✓ Favoriser l'expression, la communication et la relation,
- ✓ Limiter l'anxiété, l'angoisse et diminuer les troubles du comportement,
- ✓ Mobiliser la motricité fine, réamorcer ou stimuler l'élan corporel,
- ✓ Revaloriser l'estime de soi,
- ✓ Favoriser l'autonomie, l'indépendance et la sociabilisation,
- ✓ Prendre du plaisir,

Les séances auront lieu un lundi par mois de 13h à 17h.

Le coût total de cette prestation sera de 300 €uros par mois TTC.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026.

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'EHPAD « Les Eaux - Vives » et Mme Sandrine SENIS pour la mise en place de séances d'Art Thérapie pour les résidents,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec Mme Sandrine SENIS, Art-thérapeute,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 03 décembre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPÉDITION CONFORME

**POUR LE PRÉSIDENT
LA VICE-PRÉSIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Diplômée de la faculté de Médecine de Grenoble
DU Art-thérapie appliquée aux maladies chroniques et aiguës

Diplômée de l'école AFRATAPEM de Tours
RNCP Niveau II



Sandrine Senis

Art-thérapeute

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger Levrault

ID : 083-268300449-20251203-521_25-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Séances d'art thérapie pour les résidents de l'EHPAD LES EAUX VIVES

Entre les soussignés,
d'une part,

Le CCAS de Fréjus, Le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, Représenté par Monsieur David RACHLINE, Président du CCAS, représentant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Eaux Vives » sis 230 chemin de la montagne à Fréjus et, d'autre part,

Mme Sandrine SENIS, art-thérapeute, 20 rue Pertinax, Palais Moderne, 06000 Nice, N° de SIRET 803 133 057 00023

Il a été convenu, d'un commun accord, ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

En l'exécution du présent contrat, Mme Sandrine SENIS s'engage à réaliser au profit de l'EHPAD « Les Eaux Vives » des séances d'art thérapie en individuel à destination des résidents de l'EHPAD.

ARTICLE 2 – Nature et caractéristiques de la prestation :

L'Art Thérapie est une discipline paramédicale qui exploite l'art dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents.

L'Art-Thérapeute stimule les capacités cognitives (mémoires, attention, imagination...), relationnelles, sensorielles et émotionnelles en vue de répondre à des objectifs thérapeutiques tels que :

- Favoriser l'expression, la communication et la relation,
- Limiter l'anxiété, l'angoisse et diminuer les troubles du comportement,
- Mobiliser la motricité fine, réamorcer ou stimuler l'élan corporel,
- Revaloriser l'estime de soi,
- Favoriser l'autonomie, l'indépendance et la sociabilisation,
- Prendre du plaisir,

ARTICLE 3 – Intervenant :

Sandrine SENIS, Art-thérapeute, Diplômée de la faculté de Médecine de Grenoble - DU Art-thérapie appliquée aux maladies chroniques & aigues. Formée préalablement à l'Ecole d'Art-thérapie de Tours l'AFRATAPEM (Association Française de Recherche et d'Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie et Médecine) - Titre d'Art-thérapeute répertorié par l'Etat niveau II. Enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles - code NSF : 330V. – Assurance Generali RC Pro AP275940

ARTICLE 4 – Nature et effectif des participants :

Les séances sont ouvertes aux résidents qu'ils soient du secteur ouvert ou en unité d'hébergement protégé et se font en individuel.

Diplômée de la faculté
de Médecine de Grenoble
DU Art-thérapie
appliquée aux maladies
chroniques et aiguës

Diplômée de l'école
AFRATAPEM de Tours
RNCP Niveau II



Sandrine Senis

Art-thérapeute

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger
Levraud

ID : 083-268300449-20251203-521_25-DE

ARTICLE 5 – Organisation de la prestation :

Les séances art-thérapeutiques sont effectuées au sein de l'établissement dans le petit salon du rdc.
Les séances sont planifiées comme suit :

- Un lundi par mois de 13 H à 17 H 00

Le matériel est fourni par le prestataire (peintures, feuilles et pinceaux sauf toiles).

ARTICLE 6 – Dispositions financières :

En contrepartie de cette prestation, l'EHPAD « Les Eaux vives » s'engage à acquitter les honoraires suivants :

- Tarif horaire	75,00€HT
- Montant TVA (TVA non applicable, art. 293B du CGI)	0,00€
- Montant TTC	75,00€TTC

Soit 300 EUROS PAR MOIS TTC

Le règlement sera effectué à réception de facture en fin de mois par virement bancaire.

ARTICLE 7 – Durée – renouvellement – résiliation

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Elle pourra être renouvelée suivant les besoins de l'EHPAD et sur signature d'une convention précisant la nouvelle période.

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment, avec un préavis d'3 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans justification ni dédommagement particulier, par chacune des parties.

ARTICLE 8 - Assurances :

Sandrine SENIS est couverte par son assurance Responsabilité Civile Pro n°AP275940 et l'EHPAD « Les Eaux Vives » est couvert par sa propre assurance en vue des séances d'art thérapie dispensés aux résidents de l'établissement.

ARTICLE 9 – suivi de l'atteinte des objectifs :

Des représentants de l'EHPAD « Les Eaux Vives » et Sandrine SENIS se réuniront au moins une fois par an pour s'assurer du bon déroulement de leur collaboration et de l'atteinte des objectifs.

A Fréjus, le 1^{er} janvier 2026

Pour Le CCAS de Fréjus

Pour Sandrine Senis